

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Questionnaire pour Vénissieux

Introduction

Le vélo est un moyen de mobilité accessible à toutes et à tous et qui fait ses preuves en terme économique, environnemental et social.

Il reste néanmoins loin de nos préoccupations quotidiennes par manque de culture.

La culture vélo aux fins de déplacement mérite une attention particulière sur nos territoires, notamment de la première couronne.

Ce questionnaire a pour objectif d'interpeller, voire d'inspirer les candidat.e.s sur leurs solutions pour développer le vélo à Vénissieux.

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 :

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

À Vénissieux, ce travail se fera en concertation avec les associations locales et la Métropole en se dotant de financement dédié.

Ce comité vélo devra mettre un point d'honneur à traiter les mesures visant au changement de pratique.

Action n°2 :

Affecter 10 euros par habitant/an du budget municipal d'investissement à un budget participatif de projets (avec un thème transport et mobilité) pour impliquer les citoyens dans l'amélioration de leur cadre de vie.

Action n°3 :

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 4 fois par an.

Si le CCDHD (Conseil Citoyen Développement Humain et Durable) se poursuit, s'assurer de la présence de ce Monsieur ou Madame Vélo aux réunions du CCDHD, ainsi qu'une présence régulière aux Assemblées générales des Conseils de Quartiers.

Action n°4 :

Mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 4 fois par an.

Action n°5 :

Former l'ensemble des technicien·ne·s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

En commençant par le service Ressources Humaines, qui pourra mieux sensibiliser à l'intérêt de ce mode de déplacement.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°6 :

Créer un réseau express vélo, véritable support à une mobilité complète à vélo, permettant de relier en sécurité et en confort les villes entre elles.

À Vénissieux, les ruptures urbaines sont nombreuses, or une grande majorité des vénissiens travaille hors de Vénissieux. Résorber ces ruptures encouragera plus de déplacements à vélo pour entrer et sortir de Vénissieux.

Action n°7 :

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : Nous demandons par exemple la création de pistes bidirectionnelles (doubles sens cyclistes) dans les deux sens du boulevard Joliot Curie jusqu'à Ambroise Croizat.

Vénissieux est dotée de pistes cyclables par endroit, mais ce maillage mérite d'être poursuivi, notamment sur le boulevard Joliot Curie (ce cas concerne la partie entre l'avenue Jules Guesde jusqu'à Marcel Sembat).

Action n°8 :

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : Parc de Parilly, Place Ennemond Romand, Place Léon Sublet, Cinéma Gérard Philipe, Théâtre, gare de Vénissieux, Mairie, Médiathèque...

Action n°9 :

Créer un réseau d'itinéraires cyclables jalonnés inter-quartiers et d'agglomération.

Améliorer la connexion entre le Centre et le Charréard.

Action n°10 :

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines :

Créer un véritable itinéraire à vélo vers Corbas et Saint Priest.

Sur le pont Berliet sécuriser le parcours des vélos.

Feyzin et Vénissieux sont aujourd'hui connectées.

Un travail urgent mérite d'être fait entre Vénissieux et Corbas puis entre Vénissieux et Saint-Fons.

Action n°11 :

Mettre le vélo au cœur :

L'épineuse question du trèfle, avec les entrées et sorties du périphérique, constitue un véritable frein à la mobilité des cyclistes.

Il faut marquer l'entrée dans la ville en respectant les recommandations du Plan de Protection de l'Atmosphère.

Exemple de réaménagements nécessaires :

- entrée du périphérique Boulevard Pinel

- Pont Berliet en direction de Parilly et Saint-Priest...

- Réaménager le carrefour Avenue Pierre Cot et Avenue Charles de Gaulle pour faciliter son passage aux cyclistes à destination ou en provenance du parc de Parilly.

Action n°12 :

Réduire les coupures urbaines, en s'appuyant sur le plan vélo du gouvernement et son fonds mobilités actives « Continuités cyclables », doté d'un budget de 50 millions d'euros en 2019.

Exemple de coupures urbaines :

- trèfle Joliot Curie sous le pont du périphérique

- entrée du périphérique Boulevard Pinel

- connexion entre le Carrefour Vénissieux et la rue Roger Salengro

- s'intéresser à la question de Surville entrée nord ouest de la ville de Vénissieux et inciter la Métropole à traiter rapidement le sujet.

Action n°13 :

Maintenir le réseau cyclable avec un soin prioritaire : nettoyage régulier des feuilles et débris (verre...), remplacement des panneaux de signalisation endommagés, entretien régulier de la peinture... Proposer des itinéraires de déviation sécurisés en cas de travaux sur le réseau cyclable.

Rappel du cas de la rue de Surville.

Action n°14 :

Maintenir le réseau cyclable avec un soin prioritaire : nettoyage régulier des feuilles et débris

(verre...), remplacement des panneaux de signalisation endommagés, entretien régulier de la peinture, déneigement... Proposer des itinéraires de déviation sécurisés en cas de travaux sur le réseau cyclable.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°15 :

Pour lutter contre les accidents imputables au phénomène des angles morts, interdire - dès que la législation le permettra - les poids lourds non équipés de radars avancés de détection de cyclistes et piétons. Encourager une rencontre entre les associations et les entreprises locales de poids lourds.

Cas d'un jeune de 16 ans mort à Vénissieux en 2019 à cause d'un angle mort.

Action n°16 :

Afin d'améliorer la sécurité de toutes et tous, la qualité de l'air et de favoriser les mobilités douces, en application de l'article L. 2213-2 1° du Code Général des Collectivités Territoriales, interdire la traversée de la ville aux camions de plus de 3,5t.

Cela est possible en créant des services de livraison pour les derniers kilomètres. Cette solution pourrait en plus créer des emplois.

Action n°17 :

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Mettre en place une ville à 30km/h.

Repenser le plan de stationnement Place Léon Sublet, pour une place plus agréable à vivre pour toutes et tous et pour valoriser le patrimoine, les commerces locaux.

Action n°18 :

Mettre en place une Zone à Faibles Émissions ambitieuse : Intégrer Vénissieux dans la ZFE.

Action n°19 :

Combattre tout projet de construction de grande infrastructure routière destinée aux véhicules motorisés.

Action n°20 :

Réaménager les avenues qui sont à 2×2 voies en 2×1 voies, en redistribuant l'espace au profit des transports en commun, des piétons et des vélos. Repenser la voirie sur Croizat, Joliot Curie ; avenue Pierre Sémard.

Action n°21 :

Transformer en boulevard urbain limité à 50 km/h : Requalification du périphérique Laurent Bonnevey.

Action n°22 :

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

Action n°23 :

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Poursuite de l'installation des panneaux cédez le passage cycliste....

Expliquer cette disposition législative en faisant un travail participatif avec les écoles, le Conseil Municipal des Enfants et les conseils de quartier.

Action n°24 :

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.

Action n°25 :

Mener une réflexion sur la place du stationnement Exemple : Place Léon Sublet.

Action n°26 :

Créer une zone de stationnement payant pour donner un avantage comparatif aux autres modes de déplacement.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo**Action n°27 :**

Offrir du stationnement vélo sécurisé :

À la gare de Vénissieux, en calibrant et en anticipant le développement de la pratique du vélo

Au terminus du tram T4, aux Hôpitaux les Portes du Sud, en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Action n°28 :

Planter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. Poursuivre le travail commencé.

Action n°29 :

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité. Notamment dans les immeubles anciens qui n'ont pas de places dédiées.

Mobiliser le programme Alvéole pour financer à hauteur de 60% des investissements.

Action n°30 :

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

Action n°31 :

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Action n°32 :

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

Permettre aux associations de suivre les chantiers en amont et en aval (conformité sur les plans et à la livraison) pour s'assurer du respect de la réglementation.

Dans l'habitat ancien, mobiliser le programme Alvéole.

Action n°33 :

Aménager des aires logistiques de livraison pour faciliter les livraisons en ville par vélo cargo.

Action n°34 :

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

Voir le Pack Autonomie vélo porté par Janus France et la P'tite Rustine.

Action n°35 :

Favoriser l'implantation de services de location courte et longue durée de vélos (incluant vélos pliants, vélos cargo, VAE) et proposer une tarification adaptée (à destination des jeunes et des foyers à faibles revenus par exemple).

Action n°36 :

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

Soutenir Janus France, pour essayer sur Vénissieux en permettant à chaque vénissien.ne d'avoir un atelier vélo proche de son domicile, d'apprendre à se déplacer à vélo en sécurité, à savoir sécuriser son vélo...

Action n°37 :

Créer une maison du vélo accueillant les acteurs associatifs vélo et donnant une visibilité à la politique cyclable de la ville, la dotant notamment d'une machine à graver pour lutter contre le recel de vélos volés.

Promouvoir une culture vélo**Action n°38 :**

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Dans les écoles de Vénissieux, publiques et privées sous contrat.

Action n°39 :

Donner l'exemple : en tant que maire et élu.e.s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Action n°40 :

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Action n°41 :

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Appuyé d'un accompagnement à la remise en selle ou un rappel des bonnes pratiques et de l'actualité de la réglementation spécifique au vélo.

Action n°42 :

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

Action n°43 :

Créer une "journée sans voiture". Début juin lors de la semaine européenne du développement durable.

Action n°44 :

Créer une "fête du vélo". Poursuivre l'inscription dans la convergence vélo et organiser une convergence vélo locale déconnectée de la convergence métropolitaine.

Action n°45 :

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable : Secteur de la gare de Vénissieux ou sur Joliot Curie au croisement avec l'avenue Jules Guesde.

Action n°46 :

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Relayer cette communication sur les canaux de communication de la Ville.

Communiquer aux entreprises les solutions existantes et mettre en réseau pour proposer des services vélos.